

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 8 novembre 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET AUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS CONVENTIONNÉS

Mesdames,  
Messieurs,

La situation épidémiologique au Québec demeure préoccupante et, dans le contexte de contagion communautaire que nous connaissons actuellement, la santé des travailleuses et travailleurs de la santé et des services sociaux, ainsi que celle des usagers, est un enjeu central.

**Impact de la contagion communautaire**

En effet, au cours des dernières semaines, nous avons été à même de constater une hausse des éclosions dans certaines de nos installations, et ce, autant dans les milieux de vie que dans les milieux de soins. Ces éclosions ont entraîné une augmentation de la contamination, tant chez les employés que chez les usagers.

Les enquêtes épidémiologiques réalisées jusqu'à maintenant démontrent que, parfois, la contagion est liée au milieu de travail et qu'à d'autres occasions, elle est de nature communautaire. Aussi, il est essentiel de réitérer aux membres du personnel l'importance d'appliquer les mesures en matière de prévention et de contrôle des infections (PCI) en milieu de travail face à la COVID-19, d'utiliser adéquatement les équipements de protection individuelle et, en toutes circonstances, d'agir de façon à protéger leur propre santé ainsi que celle des autres.

... 2

Jusqu'à maintenant, depuis le début de la deuxième vague, nous avons bien réussi en matière de « contrôle ». Aussi je souhaite aujourd'hui insister sur le volet « prévention » de la PCI, car nous devons tout faire pour éliminer les risques que le virus ne s'introduise dans nos installations, malgré sa présence actuelle dans nos communautés.

### **Culture de prévention au quotidien**

Depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent, les membres du personnel du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) ont été fortement sollicités à tous égards. Néanmoins, il importe que les gestionnaires adoptent, et s'assurent que tous les intervenants œuvrant au sein du RSSS, adoptent eux aussi un comportement exemplaire. Il nous faut établir une réelle culture de la prévention.

En ces temps difficiles, il est compréhensible que les gens aient envie de se regrouper, entre collègues, pour leur temps de pause ou pour les heures de repas. Or, il est crucial que même ces moments de repos demeurent sécuritaires. En tout temps, cette culture de prévention doit nous guider dans notre quotidien.

Plusieurs actions en PCI ont été déployées au sein des établissements, et ce en cohérence avec notre plan d'action pour contrer la deuxième vague. Plusieurs d'entre vous ont également implanté de bonnes pratiques. Cependant, je constate que la situation actuelle commande que nous réitérions les messages et que nous nous assurions d'une application sans faille des consignes de la santé publique.

### **Un appui dans la communication des bonnes pratiques**

Comme nous en avons discuté cette semaine, j'aimerais que des sessions d'information soient organisées par les établissements, afin de diffuser aux employés, aux responsables PCI et aux gestionnaires locaux, l'importance de bien suivre les mesures sanitaires.

Sachez que ce même message sur la PCI a aussi fait l'objet d'une discussion avec les différents représentants des syndicats la semaine dernière durant laquelle je leur ai demandé leur appui dans cette démarche auprès de nos employés.

Étant donné l'urgence de la situation, ces sessions devront être réalisées le plus rapidement possible, et ce, au plus tard le 23 novembre prochain. Je vous rappelle que les meilleures pratiques doivent être diffusées à travers le RSSS et dans toutes les installations sous votre responsabilité.

De mon côté, je m'engage à rehausser les efforts de communication et de sensibilisation pour rejoindre le plus rapidement possible l'ensemble des employés du réseau.

Je vous suis reconnaissant, de même qu'à tous les membres de votre personnel, pour tous les efforts réalisés jusqu'à maintenant. Je vous invite à poursuivre en ce sens.

La population du Québec a besoin de ses travailleuses et travailleurs de la santé et il relève de la responsabilité de tous les intervenants de la préserver, comme de préserver la santé des usagers.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

c. c. Daniel Desharnais, MSSS  
Directeurs régionaux de santé publique  
Dominique Savoie, MSSS  
DRHCJ  
PDGA du RSSS  
Sécurité civile  
Vincent Lehouillier, MSSS

N/Réf. : 20-MS-10467